

Emploi du temps

NIVEAU 1 et 2		NIVEAU 2		
1 ^{er} jour	2 nd jour	3 ^{ème} jour	4 ^{ème} jour	5 ^{ème} jour
Prise de contact	Etude de cas outdoor	Différence N1 N2	Etudes de cas terrain	Retour d'expérience
Règlement intérieur	Approfondissement	Etude de cas indoor	Approfondissement	Bilan
Questionnaire d'accueil	Le formulaire de déclaration et ses pièces accompagnatrices	Mise en œuvre indoor	Mise en œuvre des artifices N2, prise en compte de l'environnement	Révision
Expériences des stagiaires		Savoir monter et tirer un spectacle N2,		
Connaissance des textes	Questions - Réponses	approfondissement		
Sécurité et précautions d'emploi	Accidentologie N1	Accidentologie N2		
Les différents articles pyrotechniques	Assurances	Articles N2	Questions réponses	
Risques et dangers des produits	Révision	Risques et dangers des produits, sécurité, mise en œuvre approfondissement	L'artificier certifié peut-il vendre des artifices de divertissement ?	Questionnaire d'évaluation (N2)
Règles de mise en œuvre	Questionnaire d'évaluation (N1)	Questionnaire risques et dangers, sécurité.	Q mise en œuvre et sécurité	Correction commune
Transport, stockage		Correction	Correction	
Préparation sur le terrain	Le présent manuel est conjoint aux niveaux 1 et 2. Sont interdits au niveau 1 – Cf. Chapitre 3.5.2. du manuel			
Mise en œuvre sur le terrain (voire note)	<ul style="list-style-type: none"> - Les articles dont la quantité de matière active dépasse 500 g par produit ; - Les articles dont le diamètre du mortier est supérieur à 50 mm s'il s'agit de marrons d'air ; - - Les articles dont le diamètre du mortier est supérieur à 105 mm s'il s'agit d'autres articles pyrotechniques 			
RetEx	<ul style="list-style-type: none"> - Les articles dont les angles d'ouverture des artifices sont par construction supérieurs à 30 degrés ; - Les artifices nautiques et le tir sur barge. 			